COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE:

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUDA, Nicolas MURE-RAVAUD*, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ**, Daniel DELEAZ, Adel BOUSSETTA, David CHIZAT, Frédéric MOSER, Jean-Claude DUFOUR, Bernard GRANDJEAN, Bernard JAVAZZO

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION:

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse Michaud Jacques ROS a donné pouvoir à Wilfrid COUPE Myriam SIMON a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE

*départ à 19 h 45 a donné pouvoir à Marie Noëlle DUFOUR

- 1) APPEL NOMINAL
- 2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Déleaz est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 février 2018

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 6 février 2018.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 3 AVRIL 2018 AU 3 MAI 2018

^{**}Arrivée à 18 h 50 a donné pouvoir à Nora BELATTAR

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur: M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1- Vote du compte de gestion

Rapporteur: Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECLARE que le Compte de Gestion – exercice 2017, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle pas d'observation de sa part.

2- Vote du compte administratif 2017

Rapporteur: Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report des dépenses et recettes de l'exercice précédent, aux opérations de dépenses et de recettes de l'exercice concerné, et aux résultats qui s'en dégagent.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

3- Affectation du résultat 2017

Rapporteur: Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

D'AFFECTER une partie du résultat de la section de fonctionnement-exercice 2017, à la section d'investissement 2018, soit 1 200 000.00 €

D'AFFECTER l'autre partie du résultat de la section de fonctionnement – exercice 2017, à la section de fonctionnement- exercice 2018, soit 123 444,19 €

4- Vote des taux d'imposition 2018

Rapporteur: Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

ADOPTE pour l'année 2018, les mêmes taux pour la taxe d'habitation et les taxes foncières que ceux de l'année 2017.

5- Vote du budget primitif 2018

Rapporteur: Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE le budget primitif de la commune – exercice 2018 - tel qu'annexé au présent rapport.

6- Attribution des subventions

Rapporteur: Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 5 abstentions (Madame Lenoble et Messieurs Coupé, Grandjean, Majdalani et Dufour n'ont pas pris part au vote)

DECIDE d'accorder les subventions inscrites au chapitre 65 du budget primitif 2018 détaillées dans la liste.

7- Modification AP / CP pôle sportif

Rapporteur: Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine ». Monsieur Grandjean n'a pas pris part au vote

APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de construction du pôle sportif telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de la collectivité

8- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Rapporteur: Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE le rapport adopté par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) des communes à la Métropole de Lyon lors de sa séance du 15 décembre 2017 tel qu'il demeure annexé sous réserve des observations ci-dessus ;

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole de Lyon;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9- Mise en place du prélèvement automatique pour l'encaissement des recettes relatives aux marchés forains

Rapporteur: Mme COMTE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 absentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE la mise en place du prélèvement automatique pour l'encaissement des recettes liées aux marchés forains, et plus spécifiquement les abonnements.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2018.

10- Construction d'un pôle sportif – Avenant au marché de maitrise d'œuvre

Rapporteur: M. GOLBERY

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 6 contres du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et du groupe « Pierre-Bé demain ». Monsieur Grandjean n'a pas pris part au vote.

AUTORISE le maire à signer l'avenant au marché de maitrise d'œuvre relative au projet de construction d'un pôle sportif.

AUTORISE le maire à lancer les procédures de consultation des entreprises

PRECISE que ces dépenses sont et seront imputées sur les crédits prévus au budget 2018 et sur les exercices suivants

11- Avenant à signer à la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion 69 sur les dossiers relatifs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivité Locales (CNRACL)

Rapporteur: Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'intervention du CDG 69 sur les dossiers CNRACL et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2018.

12- Vente des lots 75/76/77 - Places de stationnement section AL n° 438

Rapporteur: Mme DEMOND

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de vendre les lots 75/76/77, section n° AL 438, 21 rue Voltaire (Pierre-Bénite) à la PHARMACIE VOLTAIRE, 21 rue Voltaire 69310 Pierre-Bénite, représentée par Monsieur LECLERC François pour un montant de **8 000** €, conformément à l'avis des domaines

AUTORISE le Maire ou son adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes sont inscrites au budget 2018

13- Protocole d'accord transactionnel entre la société JCDECAUX France et la commune de Pierre-Bénite

Rapporteur: Mme DEMOND

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel entre la société JCDECAUX France et la Commune de Pierre-Bénite.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel et toutes les pièces s'y rapportant

DIT que les recettes sont prévues au budget 2018

14- Installation d'un système de vidéo protection - Convention

Rapporteur: M. SEBASTIEN

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et République »

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec toute personne physique ou morale, ou ses représentants, propriétaires des meubles et/ou immeubles concernés, qu'ils soient privés ou publics, toute convention et/ou autorisation de passage et d'accès, d'ancrage et/ou de fixation, de tout dispositif et matériel permettant la réalisation de la vidéo, ainsi que tous les documents y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018

15- Convention d'objectifs avec les clubs sportifs USMPB Basket et Pierre-Bénite Athlétisme

Rapporteur: M. COUPE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et République ». Monsieur Grandjean ne prend pas part au vote.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2018

POLE CULTURE

16- Mise en place du PASS CULTURE étudiant de la Métropole de Lyon pour le cinéma et le théâtre

Rapporteur: Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en place du Pass Culture, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2018

POLE FAMILLE

17- Modification des périmètres scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville

Rapporteur: M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE les nouveaux périmètres scolaires applicables aux écoles maternelles et élémentaires de la commune, indiqués dans le tableau de la liste des rues « périmètre scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 ».

DECIDE de l'application de ces nouveaux périmètres pour toute nouvelle inscription pour la rentrée scolaire 2018/2019 à compter de la date de démarrage des inscriptions scolaires.

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

18- Demande de changement de zonage pour la parcelle AC176 et du plafond de la polarité commerciale prévue boulevard de l'Europe

Rapporteur: M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 2 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » Messieurs Dufour et Grandjean et 5 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et Monsieur Javazzo du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

MANDATE Monsieur le Maire afin qu'il adresse ses nouvelles demandes à la Présidente de la Commission d'enquête.

DEMANDE un changement de zonage pour la parcelle AC176 tel que précisé ci-dessus

DEMANDE à porter le plafond de la polarité commerciale prévue de part et d'autre du Boulevard de l'Europe pour la portion comprise, côté pair, entre le n°66 et le n°86 et, côté impair, entre le n°63 et 89, de 1000 m² à 2000 m², sans modification du contour de la zone concernée.

DEMANDE à ce que cette demande de changement soit versée à l'enquête publique

19- Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement : demande d'autorisation présentée par la société SERPOL en vue d'exploiter une plate forme de matériaux inertes et non inertes à Feyzin

Rapporteur: Mme CLAUZIER

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

REND un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation présentée par la société SERPOL en vue d'exploiter une plateforme de matériaux inertes et non inertes à Feyzin

Le Maire lève la séance à 21 h 35